



Guéret, le 3 mars 2008

à Madame l'Inspecteur d'Académie de la Creuse

Objet : organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques.

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Le ministère met en place les «stages de rattrapage» pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1-CM2 en difficulté.

Le SE-UNSA émet des réserves sur la nature de ce dispositif et ses objectifs et ce pour plusieurs raisons :

- ↳ impact réel sur la lutte contre l'échec scolaire,
- ↳ négation du besoin de repos des élèves sur ces périodes de vacances, particulièrement pour les enfants soumis à la semaine de 4 jours,
- ↳ externalisation, hors du temps scolaire, du traitement de la difficulté scolaire,
- ↳ injonction à insérer ce dispositif dans le cadre du projet d'école alors que ce n'est pas une initiative d'équipe et que rien ne garantit sa mise en place réelle, partout.

Concernant les collègues animateurs de ces stages, le SE-UNSA revendique le strict respect du volontariat. Il sera donc vigilant quant aux pressions exercées sur les collègues pour présenter leur candidature à ce stage.

Concernant les titulaires des classes de CM1-CM2 ainsi que les directeurs d'école, le SE-UNSA n'acceptera aucune surcharge de travail.

→ Pour les premiers, nous leur donnons consigne :

- de s'en tenir au repérage des élèves susceptibles d'être concernés via les outils déjà utilisés (PPRE, livret d'évaluation) ;
- de diffuser aux parents les informations fournies par l'administration ;
- de communiquer à l'administration, en vue d'une transmission à l'enseignant chargé du stage, une information sommaire sur la nature des difficultés en français et/ou en mathématiques des seuls élèves que leur famille souhaitera inscrire au stage (photocopie PPRE, livret d'évaluation ...).

Nous n'accepterons aucune exigence de paperasserie supplémentaire, aucune exigence non plus d'un nombre préétabli d'élèves par classe ou par école.

.../...



→ Concernant les directeurs d'école, le SE-UNSA leur donne consigne :

- de s'en tenir à la simple transmission des informations de l'administration vers les collègues et les parents.

Le SE-UNSA refuse qu'ils aient à organiser le dispositif. Les directeurs fourniront évidemment aux parents ou aux collègues les coordonnées du Maire, de l'IEN ou de l'IA pour toute demande de précision à ce sujet.

Nous souhaiterions avoir des précisions sur la façon dont ce dispositif sera mis en place dans le département, et nous vous demandons :

- ☛ des instructions écrites, claires pour informer les collègues.
- ☛ des formulaires et des lettres d'information, fournis par l'administration, dès lors qu'elle souhaite que soit diffusée cette information aux parents.
- ☛ la prise en charge complète, par l'administration, de l'organisation logistique du stage auprès des maires concernés (locaux ...).
- ☛ dans le cadre du strict respect du volontariat des collègues animateurs des stages, l'information précise sur ce qu'on attend d'eux en termes de :
 - ♦ missions,
 - ♦ de droits et devoirs concernant la surveillance des élèves,
 - ♦ de responsabilité, de sécurité,
 - ♦ ainsi que des précisions sur leur rémunération.

Veuillez recevoir, Madame l'Inspecteur d'Académie, mes salutations respectueuses.

Bernard MONTEIL
Secrétaire Écoles du SE-UNSA 23

Copie adressée à Madame et Messieurs les IEN de la Creuse.